

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an mil neuf cent quatre
vingt dix le vingt-quatre
Septembre à 18 H 30 le Conseil
Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie, en séance
publique, sous la présidence de
Monsieur Philippe MOST, Maire.*

SG 90/78

Objet :

*ALIENATION D'UN TERRAIN
AU PROFIT DE Mme WEISS*

*Date de convocation
18 Septembre 1990*

*Date d'affichage
18 Septembre 1990*

*Nombre de conseillers en exercice
: 32
Nombre de présents : 26 Nombre de
votants : 30*

UNANIMITE

*Déposé à la S/Prefecture de
Rochefort
le 15 Octobre 1990
Application Loi N°82213 du 2 Mars
1982*

*Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint*

*Etaient présents : MM. MOST,
Maire - LE GUEUT - HUGENDOBLER -
CANDAU - GAVEN - GAUGUIN - Mme
MONTRON - M. BOISNARD, Adjoints
MM. ALCHEM - BARON - Mme BARRAUD-
DUCHERON - MM. BARRIERE - BENOIT -
BUJARD - COASSIN - DINDINAUD - Mme
FONTAN - MM. GUEZENNEC - LACOTTE -
MARCONI - MONNARD - MOULINEAU -
Mme PELTIER - MM. QUENTIN -
REVOLAT - SABATHIER, Conseillers
formant la majorité des membres en
exercice.*

*Représentés :
MME PARROU par M. LE GUEUT
MME LISION par M. LE MAIRE
M. TAP par M. BENOIT
M. BERLAND Par M. BOISNARD*

*Absents Excusés : MM. ALONSO-
CHABANEAU*

M. ALCHEM a été élu secrétaire.

*La Ville de ROYAN est propriétaire
d'une parcelle de terrain sise rue
de Guinielle, cadastrée section CM
n° 144 pour 500m2 environ, selon
le plan de bornage établi par M.
LANOUE en MARS 1965.*

500 m2 environ, moyennant la somme
de 10.000 F.

Mme WEISS, propriétaire de la
parcelle voisine souhaite acquérir
cette parcelle afin de l'intégrer
à sa propriété.

Compte-tenu de l'état du terrain
qui était, il y a quelques années
affecté à l'usage d'un dépôt
d'ordures, de sa faible largeur et
du peu d'intérêt qu'il représente
pour la Ville, Mme WEISS a proposé
un prix de 10.000 F. confirmé par
promesse d'achat en date du 30
Juillet 1990.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de M. le
Rapporteur,

VU le Plan des lieux

VU la promesse d'achat en
date du 30 Juillet 1990 signée par
Madame WEISS,

VU l'avis favorable de la
Commission des permis de
construire en date du 24 Juillet
1990,

VU l'avis favorable de la
Commission des Travaux en date du
6 Août 1990,

Considérant que ce terrain,
eu égard à sa faible largeur, son
ancienne utilisation à usage de
décharge et à son manque
d'intérêt, peut être aliéné,

DECIDE

- d'aliéner au profit de Mme
WEISS, demeurant 43, Front de Mer
17200 ROYAN, une parcelle de
terrain sise rue de Guinielle,
cadastrée section CM n° 144 pour

- Que l'acte sera dressé en l'étude de Me GERMAIN à SAINTES, Notaire de l'acquéreur.

- Que la recette correspondante sera inscrite au Budget de l'année en cours, lors de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Ont signé au registre, MM. les membres présents,

Pour copie conforme

Pour le Maire

Le Premier Adjoint

H. LE GUEUT